ECE/BATUMI.CONF/2016/9

|  |  |
| --- | --- |
| ENVIRONMENT FOR EUROPEUN ENVIRONNEMENT POUR L’EUROPEОКРУЖАЮЩАЯ СРЕДА ДЛЯ ЕВРОПЫგარემო ევროპისათვის | Logo-EfE |
| BATUMI, 8-10 juin 2016 |

 Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

 Batumi (Géorgie)
8-10 juin 2016

 Résumé des principales conclusions et orientations de l’évaluation régionale paneuropéenne présentées dans le sixième rapport sur l’avenir de l’environnement mondial

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/BATUMI.CONF/2016/9 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale29 avril 2016FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Huitième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l’Europe »

Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016

Point 2 b) de l’ordre du jour provisoire

**Le volet environnemental du Programme de développement durable
à l’horizon 2030 − Aller de l’avant dans la région paneuropéenne :
Suivre l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne**

 Résumé des principales conclusions et orientations de l’évaluation régionale paneuropéenne[[1]](#footnote-2)\* présentées dans
le sixième rapport sur l’avenir de l’environnement mondial

 Note du Groupe consultatif intergouvernemental et multipartite
de haut niveau chargé du sixième rapport sur l’avenir de l’environnement mondial[[2]](#footnote-3)\*\*

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| L’évaluation régionale paneuropéenne du sixième rapport sur l’avenir de l’environnement mondial sera lancée lors de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe ». Lors de sa session extraordinaire, tenue en février 2016, le Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique pour l’Europe (CEE) a décidé d’un commun accord qu’un résumé de cette évaluation, qui reprendrait les principales conclusions et orientations, devrait être soumis à la Conférence (ECE/CEP/S/2016/2, à paraître). |
| Le document a été établi par les membres européens du Groupe consultatif intergouvernemental et multipartite de haut niveau chargé du sixième rapport sur l’avenir de l’environnement mondial, avec le concours du Programme des Nations Unies pour l’environnement et en concertation avec le secrétariat de la CEE. Les membres et observateurs du Comité des politiques de l’environnement ont été consultés durant la phase de préparation du projet de résumé. |
| Le document vise à faciliter le débat ministériel sur la mise en place d’un suivi de l’état de l’environnement dans la région paneuropéenne. |
|  |

 I. Aperçu général

1. L’évaluation régionale paneuropéenne du sixième rapport sur l’avenir de l’environnement mondial préconise d’agir avec plus de diligence, à la fois au travers des politiques existantes et de l’exécution du Programme de développement durable à l’horizon 2030, afin de faire face aux difficultés que rencontre la région.
2. Les accords multilatéraux sur l’environnement régionaux et mondiaux ont amélioré l’état de l’environnement régional, l’accès à l’information et la participation du public. De nouvelles améliorations sont possibles si la justice est mieux appliquée et qu’il est plus facile d’y avoir accès.
3. L’empreinte écologique des ressources de la région n’est pas viable en raison de la surexploitation des ressources naturelles et des structures du commerce avec d’autres régions. Dans les décennies à venir, la capacité d’adaptation écologique, sociétale et économique va se trouver compromise du fait des grandes tendances mondiales qui échappent largement à la maîtrise et à l’influence directes de la région.
4. Les problèmes environnementaux sont devenus plus systémiques, multidimensionnels, complexes, incertains et liés à des facteurs socioéconomiques. Quatre des neuf capacités d’absorption de la planète se sont trouvées débordées par les changements provoqués par l’homme, à savoir les changements climatiques, l’appauvrissement de la biodiversité, la modification du système de gestion des terres et l’altération des cycles du phosphore et de l’azote. La mauvaise qualité de l’air, les changements climatiques, les modes de vie peu sains et l’absence de liens entre la société et les milieux naturels portent de plus en plus atteinte à la santé de l’homme dans la région et font apparaître de nouveaux risques.
5. Des écosystèmes résilients, une utilisation efficace des ressources, un air pur, une quantité suffisante d’eau potable, une gestion durable des produits chimiques et des déchets et l’existence d’écocités sont essentiels pour la bonne santé de la planète et de la population. Toutefois, ni les politiques environnementales à elles seules ni les économies fondées sur l’efficacité technologique ne suffiront pour assurer la durabilité. Il faut faire preuve de plus d’ambition. Le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable attestent de cette réalité.
6. La vie dans le respect des capacités de la planète exigera des transitions de fond en comble dans les domaines de l’énergie, de l’alimentation, de la mobilité et des systèmes urbains et entraînera de profonds changements dans les institutions, pratiques, technologies, politiques et modes de vie qui prédominent actuellement. Il est nécessaire de créer de toute urgence des coalitions pour une bonne gouvernance auxquelles participeraient les administrations aux niveaux national et infranational, les entreprises et les citoyens.
7. La transition vers une économie verte véritablement équitable doit s’appuyer sur des écosystèmes résilients, des systèmes de production propre, des choix de consommation bénéfiques pour la santé, une réduction des effets redistributifs négatifs des politiques environnementales et une amélioration profitable à tous de l’ensemble de la justice environnementale.
8. Pour que les perspectives sur le long terme soient positives, il faut de toute urgence cesser de procéder à des changements progressifs et entamer de véritables transformations afin de réduire l’intensité carbone de l’énergie et des systèmes de transport et réduire d’autres émissions nocives, de restaurer les écosystèmes, de dissocier l’utilisation des ressources, y compris l’empreinte des matériaux, de la performance économique globale, d’encourager les achats écologiques dans le secteur public et le secteur privé, de renforcer la responsabilité environnementale des entreprises et d’inciter à des changements dans les modes de vie.

 II. Principales constatations

 Changements climatiques

1. Les changements climatiques sont l’une des plus graves menaces qui pèsent sur la santé de l’homme et des écosystèmes et qui peuvent entraver la réalisation d’un développement durable. Ils accentuent également la plupart des autres risques environnementaux dont les répercussions se traduisent de plus en plus sous forme de fonte des glaces, d’élévation du niveau des mers, d’augmentation de la fréquence des inondations et des sécheresses, de dégradation des écosystèmes, d’appauvrissement de la biodiversité, de l’altération des fonctions des sols et de la productivité alimentaire ainsi que de l’évolution des vecteurs de maladies et de l’aggravation des effets de la pollution atmosphérique sur la santé.
2. Les émissions de gaz à effet de serre sont stables ou en diminution dans l’Union européenne, mais elles augmentent dans la sous-région de l’Europe du Sud-Est. Grâce en grande partie aux gains d’efficacité, les émissions ont diminué dans la plupart des secteurs, sauf dans ceux des transports, de la réfrigération et de la climatisation. Il faudrait, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire, engager de nouvelles actions d’atténuation concernant les transports, l’agriculture, l’énergie et les matières premières.
3. Pour demeurer dans la limite des 1,5 à 2 °C de hausse des températures et des incidences déjà prévues, il faut qu’aux niveaux national et infranational, ainsi qu’au sein de coalitions multipartites, les gouvernements renforcent les mesures d’atténuation et d’adaptation, y compris en tenant compte des empreintes associées aux émissions. En matière d’adaptation, les priorités consistent à améliorer la gestion des eaux, s’agissant notamment des inondations côtières, à opter pour des cultures adaptées à l’élévation des températures et à construire des infrastructures vertes pour mieux résister aux effets des phénomènes météorologiques extrêmes, en particulier en zone urbaine.

 Qualité de l’air

1. La qualité de l’air constitue la plus grave menace pour la santé de la population paneuropéenne et a des effets démesurés sur les enfants, les personnes âgées et les populations pauvres. Dans la région, en 2012, plus de 500 000 décès prématurés ont pu être attribués à la qualité de l’air ambiant et 100 000 à la qualité de l’air intérieur. Plus de 95 % de la population urbaine est exposée à une pollution supérieure aux niveaux préconisés par les Lignes directrices de l’Organisation mondiale de la Santé. Des dépôts excessifs d’azote continuent d’endommager les écosystèmes. Ce sont les modes de vie, de consommation et de transport qui influent le plus sur la qualité de l’air dans la région.
2. Au cours des dernières décennies, la qualité de l’air s’est améliorée dans de nombreuses parties de la région grâce à des réglementations qui ont efficacement réduit les émissions de polluants. De nombreux secteurs qui influent sur la qualité de l’air participent également aux émissions de gaz à effet de serre. Les particules et l’ozone sont les polluants qui contribuent le plus à la mauvaise qualité de l’air extérieur.
3. Les organismes créés en vertu de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et ses protocoles ont réussi à mettre en rapport les preuves scientifiques et l’action des pouvoirs publics. Les éléments de preuve disponibles corroborent la nécessité d’étoffer les politiques intégrées relatives à la qualité de l’air et au climat par de nouvelles mesures. Les politiques devraient également donner la priorité à des changements de mode de vie et à des mesures d’efficacité, à des réductions des émissions à leur source et aux nouveaux risques, s’agissant par exemple de l’ozone et des effets sur la santé qui ont été détectés. Des travaux de recherche s’imposent pour combler les immenses lacunes dans la connaissance de la pollution de l’air intérieur.

 Biodiversité et écosystèmes

1. L’appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des écosystèmes se poursuivent sans faiblir, malgré les efforts accrus de conservation et de restauration. Les principales pressions qui s’exercent dans la région tiennent à la multiplication des changements d’affectation des terres, en particulier à l’intensification de l’agriculture, à l’urbanisation et à la fragmentation des habitats provoquée par l’infrastructure des transports. En Europe occidentale et centrale, il ne reste plus que 38,4 % des espèces d’origine, contre 77 % dans la Fédération de Russie.
2. Il est nécessaire de mettre pleinement en place le réseau Natura 2000 de l’Union européenne, en association avec l’Emerald Network et le Réseau écologique paneuropéen, ce qui permettrait, parallèlement à l’accroissement des synergies avec d’autres instruments actuels de politique environnementale, d’atténuer les pressions en protégeant une large gamme d’écosystèmes, d’habitats, d’espèces et de paysages terrestres et aquatiques importants dans la région paneuropéenne.
3. La prise en compte des considérations liées à la diversité biologique et aux écosystèmes dans tous les aspects de l’aménagement du territoire renforcerait encore les efforts de protection, comme le feraient également de nouvelles réglementations applicables à la protection des terres et des sols. Les formules de gestion axées sur l’écosystème offrent un moyen à la fois efficace et peu coûteux d’alléger les multiples pressions qui s’exercent sur la diversité biologique, en particulier celles dues à la production de denrées alimentaires, à l’exploitation forestière, à la consommation et au tourisme.

 Produits chimiques

1. La pollution chimique a des effets sur la santé humaine et les écosystèmes dans toute la région, les produits chimiques dangereux étant particulièrement préoccupants en raison de leur toxicité, de l’insuffisance de leur gestion et de l’absence de contrôles transfrontaliers. Les autres grands motifs de préoccupation sont notamment la présence de perturbateurs endocriniens dans les produits de consommation, de substances dangereuses dans les produits électroniques et électriques, de produits pharmaceutiques persistants dans l’environnement et de nanomatériaux.
2. La pollution au mercure dans la région est encore importante, et l’apparition de nouveaux problèmes tels que la présence de certains produits chimiques toxiques dans les produits de consommation pose des problèmes qui demandent encore à être résolus. Les concentrations de métaux lourds et de polluants organiques persistants dans l’air, les sédiments et le sol ont dans l’ensemble diminué dans toute la région, mais elles demeurent très élevées dans certains foyers. Certaines parties d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale conservent des stocks hérités du passé de pesticides périmés et continuent d’être tributaires des industries lourdes à forte intensité de ressources et d’une agriculture grande consommatrice de produits chimiques.
3. La mise en œuvre intégrale et cohérente des trois conventions mondiales relatives aux produits chimiques améliorerait les contrôles de gestion et réduirait les risques pour la santé de l’homme et les écosystèmes. Le Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques n’est pas encore totalement appliqué. Il faut améliorer les réglementations applicables aux produits liés à des produits chimiques. Les décideurs doivent prêter davantage attention aux signaux d’alerte des scientifiques.

 Déchets

1. Les volumes des déchets continuent d’augmenter. L’évacuation des déchets dans des décharges est le principal problème environnemental dans plusieurs parties de la région malgré les avancées de nombreux pays en matière de recyclage. La manutention des déchets provenant des appareils électriques et électroniques est de plus en plus source de préoccupation, le contrôle des mouvements transfrontières si l’on se réfère à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination étant insuffisant.
2. La réduction des déchets alimentaires dans la région est une véritable gageure. En Europe, un tiers environ des exploitations agricoles cultivent des plantes alimentaires qui sont ensuite jetées. Les déchets alimentaires apparaissent surtout aux stades de la distribution et de la consommation dans les pays d’Europe occidentale et centrale tandis que dans d’autres parties de la région la plupart des déchets proviennent des processus de production. La gestion des déchets plastiques est un défi majeur en raison du peu d’options de recyclage, de l’absence de substituts durables et de l’inquiétude croissante motivée par les déchets marins.
3. Il est largement accepté que la hiérarchie pour la gestion des déchets sert de critère pour accroître la valeur économique que représente l’utilisation des ressources et pour réduire les déchets. La fermeture des boucles d’utilisation des ressources grâce à la promotion des principes de l’économie circulaire offre de nouvelles voies pour réduire les déchets à leur minimum et utiliser les ressources au maximum.

 Eau douce

1. La pollution de l’eau douce, imputable surtout à l’agriculture, en surface et en sous-sol, qui est la principale cause de la médiocre qualité de l’eau, affecte également les zones côtières et les mers régionales. Il existe entre les communautés urbaines et les communautés rurales de grandes différences dans l’accès aux réseaux d’assainissement et à l’eau potable. Il existe également dans la région de grandes différences concernant la collecte et l’épuration des eaux usées.
2. L’irrigation, la surexploitation et la forte pollution des eaux restituées menacent les réserves souterraines, surtout en Asie centrale. L’état chimique de l’eau s’améliore de manière générale dans l’Union européenne, mais les progrès sont lents lorsqu’il s’agit de pollution diffuse. Les microplastiques et les nouveaux contaminants, tels que les agents ignifuges bromés, certains produits pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain et produits biocides antisalissure, se retrouvent dorénavant dans toutes les mers paneuropéennes après s’être déversés dans les fleuves. Dans plusieurs bassins fluviaux transfrontières, la répartition des ressources en eau pose de plus en plus de problèmes.
3. La Convention de la CEE sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux et la Directive-cadre sur l’eau de l’Union européenne[[3]](#footnote-4) sont les instruments les plus importants, outre les conventions bilatérales et multilatérales relatives aux fleuves, lacs et bassins hydrogéologiques, tels que le Danube. Une meilleure coordination entre les politiques sur l’énergie, l’agriculture, la diversité biologique et l’eau peut améliorer encore la qualité et la quantité de l’eau, faciliter la réalisation des objectifs d’adaptation aux changements climatiques et accroître la résilience des écosystèmes.

 Ressources côtières, marines et océaniques

1. La surexploitation des ressources côtières, marines et océaniques tient à de multiples raisons et entraîne tout un ensemble de conséquences. Les principales menaces sont l’urbanisation, l’agriculture, la pêche, les transports, le développement industriel, les produits chimiques et leurs rejets ainsi que la production d’énergie. Les efforts déployés pour réduire les charges de pollution se trouvent étouffés par des enjeux plus systémiques, tels que les changements climatiques.
2. L’appauvrissement de la diversité biologique et la dégradation des habitats des écosystèmes marins se poursuivent, augmentant ainsi les risques de disparition irréversible de la résilience des écosystèmes et des services qu’ils peuvent offrir. Les charges en nutriments demeurent également très élevées. Les répercussions des nouveaux polluants, y compris les déchets plastiques et les déchets marins, ne cessent de s’accentuer. Celles des changements climatiques augmentent et se traduisent notamment par une acidification, l’élévation du niveau des mers et le déplacement des vecteurs des espèces dû au réchauffement des eaux.
3. Étant donné la multitude des liens, menaces et effets néfastes dans les domaines socioéconomique et écologique, il faut inscrire dans une démarche plus intégrée les moyens d’action nationaux, supranationaux, interrégionaux et mondiaux et la coopération transnationale. Les formules de gestion basées sur l’écosystème offrent des moyens prometteurs et efficaces tout en étant peu coûteux pour traiter les effets cumulatifs négatifs des activités humaines.

 Terre

1. Le changement d’affectation des terres conduit à la dégradation des propriétés physiques et chimiques des sols, entraînant ainsi une pollution de l’eau et de l’air. Les sols sont également menacés par les changements climatiques, l’érosion, la pollution, la salinisation, les inondations et les glissements de terrain, qui à leur tour menacent la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L’étalement des villes provoque la disparition de terres arables et d’habitats naturels ainsi que l’appauvrissement de la diversité biologique.
2. La disparition des zones vertes dans les villes a encore aggravé les effets des changements climatiques et entraîné la dégradation de la santé physique et mentale et du développement cognitif des enfants. L’externalisation des demandes paneuropéennes de terre signifie que pour chaque hectare de terre utilisé dans la région, quatre autres hectares le sont ailleurs afin de satisfaire la demande finale des économies de la région.
3. La législation dans ce domaine est jugée inadéquate dans toute la région paneuropéenne. Il est nécessaire de se doter de politiques de gestion durable des terres pour faire face aux multiples menaces et répercussions. L’encouragement donné à des pratiques telles que l’agriculture biologique, l’agroécologie et la gestion intégrée de la fertilité des sols aiderait à maintenir des systèmes de production des cultures. La restauration de zones vertes et l’installation de toits végétalisés et de « murs vivants » atténueraient les répercussions des changements climatiques dans les villes.

 III. Gouvernance, connaissance et perspectives

1. Le système paneuropéen de gouvernance environnementale qui a émergé au cours des trois dernières décennies fait apparaître d’importantes différences entre les pays ainsi que des lacunes et des possibilités inexploitées de synergies entre les politiques et les domaines prioritaires. Un renforcement de la coopération est indispensable pour faire face aux multiples problèmes systémiques, transnationaux et transfrontières, ainsi que pour relever les défis mondiaux qui devraient avoir un impact sur la région dans les décennies à venir.
2. Il est possible au cours des prochaines années de réaliser de nouvelles avancées sur le front de l’environnement en améliorant la mise en œuvre des politiques actuelles. À plus long terme, il est prévu que toute une série de grandes tendances mondiales se conjuguant avec la persistance de systèmes non viables de production et de consommation aggravent les pressions et les impacts sur l’environnement.
3. Les grandes tendances mondiales qui devraient peser sur l’avenir de l’environnement à plus long terme sont notamment les suivantes : évolution divergente des tendances démographiques et migratoires, urbanisation croissante, concurrence plus globalisée pour l’obtention des ressources, monde de plus en plus multipolaire et changements climatiques. Un certain nombre de ces tendances offrent des possibilités d’innovation, d’autres augmentent le risque d’une pénurie de ressources et de conflits.
4. S’agissant de la région paneuropéenne, les perspectives donnent à penser en particulier qu’il sera nécessaire de diviser par deux l’utilisation des ressources matérielles en Europe occidentale et de la stabiliser ailleurs. D’autres perspectives concernant la région laissent présager une aggravation du stress hydrique en Europe méridionale et en Asie centrale, un appauvrissement considérable de la diversité biologique et des services écosystémiques dans toute la région, des répercussions dramatiques des changements climatiques sur les systèmes côtiers et agricoles et de nouvelles incidences sur la santé humaine de la pollution atmosphérique et de l’exposition aux produits chimiques. Une meilleure cohérence des politiques dans tous ces domaines pourrait améliorer la perspective d’ensemble à plus long terme.
5. La dégradation de l’environnement a également exacerbé les problèmes sociaux et accru les injustices et inégalités sociales et économiques. Des améliorations ont été obtenues grâce à la mise en place de cadres juridiques prévoyant la participation du public aux processus décisionnels. Il est nécessaire de les renforcer d’urgence, considérant le rythme et l’échelle des dégradations actuelles et des nouvelles dégradations attendues dans les décennies à venir.
6. Pour donner de bons résultats, les modèles de gouvernance environnementale devraient s’appuyer sur des politiques bien conçues ainsi que sur leur mise en œuvre et le contrôle de leur application, tenir soigneusement compte des signaux d’alerte des scientifiques et de la société, et garantir des capacités de surveillance adéquates et des investissements dans les systèmes de connaissances, par exemple les données, les indicateurs, l’évaluation des politiques et les plateformes de partage. Il faut investir davantage dans des systèmes de comptabilité environnementale afin que les coûts externes soient pris en compte, ainsi que dans des processus prospectifs, afin de déceler les risques, opportunités et conflits possibles à l’avenir.
7. Une plus grande application du « principe de précaution » peut réduire les risques dans un monde dans lequel les seuils et limites sont outrepassés, et les valeurs de seuil de plus en plus incertaines. Pour réaliser des progrès alors que l’incertitude s’accroît, il faut que les institutions gouvernementales, les entreprises et la société civile forment des coalitions qui s’accordent sur les voies à suivre pour affronter différents risques sociétaux. Une coordination verticale entre les échelons nationaux et locaux des politiques servira à accélérer la transition vers des modèles de développement durable dans les zones urbaines.
8. Il faut considérer les objectifs de développement durable comme offrant une opportunité stratégique afin que les politiques environnementales contribuent aux processus de transformation et servant de mécanisme d’appui pour le renforcement des capacités d’adaptation et de la résilience dans les sociétés à tous les niveaux, et non comme un facteur coût et une contrainte au regard du développement et de la compétitivité. Pour concrétiser les objectifs de développement durable, il faudra fixer des cibles et indicateurs ambitieux sur le plan quantitatif afin de pouvoir suivre convenablement les avancées en matière de durabilité pour garantir une convergence de vues sur une vision et une ambition régionales communes compte tenu des capacités de la planète.
9. Il ne fait aucun doute que la bonne santé de la planète et de la population exigera une transformation urgente des systèmes actuels de production et de consommation qui concourent le plus à la dégradation de l’environnement et aux inégalités dans l’état de santé et le bien-être des êtres humains.

1. \* Dans le cadre du présent document, le terme « paneuropéenne » s’applique à la région de la Commission économique pour l’Europe, à l’exception du Canada et des États-Unis d’Amérique. [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Le document est soumis à la date indiquée ci-dessus car il est issu de la réunion du Groupe consultatif intergouvernemental et multipartite de haut niveau chargé du sixième rapport sur l’avenir de l’environnement mondial, qui a eu lieu du 30 mars au 1er avril 2016. [↑](#footnote-ref-3)
3. Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l’eau. [↑](#footnote-ref-4)